

Note aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Objet : Gestion des besoins en équipement de protection individuel et autre matériel médical et en masque pour la population en RBC

1. Rétroactes

La pandémie de Covid-19 est la plus grande crise sanitaire à laquelle la Région bruxelloise ait dû faire face depuis sa création. Elle a des conséquences considérables sur la vie économique et sociale..

Le GRBC a déjà mis en œuvre une série de mesures pour soutenir l'économie régionale et le secteur non marchand.

Au niveau sanitaire, il est capital que le secteur des soins et de la santé dispose du matériel médical nécessaire pour garantir la protection tant des patients/résidents que des soignants. De plus, dans la perspective du déconfinement, il importe que tous les agents régionaux bruxellois puissent disposer d'équipement de protection individuel (EPI) nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le GRBC – CR a marqué un accord de principe sur les pistes de travail qui fondent la présente notele 9 avril dernier.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Conseil National de Sécurité recommandait le port de masque par la population dans le cadre de la stratégie de déconfinement, le GRBC estime opportun que chaque citoyen se voit mettre à disposition au moins un masque réutilisable en tissu.

2. Exposé

La coopération intra-belge en matière d'achat de matériel de protection individuel est organisée comme suit : le fédéral passe des commandes groupées, prioritairement destinées aux hôpitaux belges, médecin généralistes, dentistes, infirmiers soins à domicile, sages-femmes, Pour que ceux-ci et les autres acteurs du secteur (maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, institutions de personnes handicapés, initiatives d'habitations protégées,...) soient approvisionnés au plus vite et en suffisance, les entités fédérées sont encouragées à passer de leurs côtés des commandes autonomes. Toutes les entités s'accordent sur les principes suivants :

- transparences des commandes, afin d'éviter la concurrence sur le marché international par rapport aux commandes autonomes qu'elles passent, et,
- partage des fournisseurs/producteurs fiables et de filières d'acheminement sécurisées.

Dans ce cadre, la RBC s'organise comme suite :

a) Centralisation des besoins

1. Matériel médical

En plus de la centralisation des commandes de matériel en pénurie pour les besoins relevant des secteurs de l'action sociale et de la santé pour Bruxelles assumée par Iriscare, cette dernière institution centralisera également – en cette période de crise covid-19 – les besoins d'autres acteurs institutionnels bruxellois ayant besoin de tel matériel.

A cet effet, l'adresse mail et le numéros de téléphone et gsm suivants ont été créés: facility@iriscare.brussels, 02.435.64.80, 0478/10.51.64, ainsi qu'un tableau des besoins régulièrement mis à jour.

A cette fin, Iriscare sera autorisé par le Collège réuni, en exécution de l'article 5 de l'Ordonnance du 23 mars 2017 portant création de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales, ci-après nommé Ordonnance Iriscare,¹ à exercer cette mission pour un euro symbolique, cette mission étant compatible avec les missions d'Iriscare. Le Comité général de gestion d'Iriscare devra également approuver cette mission. Enfin, le Collège de la COCOF et de la VGC devront également approuver également cette méthodologie de centralisation auprès d'Iriscare (ainsi que le rôle de hub.brussels).

Iriscare passera à la fois des commandes via les marchés lancés par le fédéral et des commandes autonomes, via les fournisseurs et filières identifiés par hub.brussels.

En outre, Iriscare lance un marché public auprès d'un producteur belge de masques afin de constituer un stock stratégique de 900.000 masques livrable.

A ces fins, Iriscare recevra une dotation spéciale des SCR, refinancé par la RBC pour ceci, afin de financer ces achats, marchés publics, etc.

Iriscare ne prendra pas en charge les besoins autre que le matériel médical ;

2. Masques réutilisables en tissu

Le GRBC a soutenu le lancement d'une production de masques artisanaux en tissu émanant d'un consortium d'entreprises bruxelloises, s'appuyant sur un important réseau de volontaires. Près de 100 000 masques ont déjà été produits et sont en cours de livraison progressive et de distribution par Iriscare.

Outre la poursuite de ce projet, dans l'hypothèse où le CNS recommanderait le port de masque par la population, le GRBC s'assurerait de passer des commandes permettant que chaque citoyen se voit mettre à disposition au moins un masque réutilisable en tissu. Cette commande potentielle sera confiée à BPS (Bruxelles Prévention et Sécurité), qui dispose d'un service d'achat à même de remplir cette mission, grâce au soutien de hub.brussels pour identifier les fournisseurs potentiels, à

¹ Art. 5: "L'Office peut, moyennant l'autorisation préalable du Collège réuni, exercer des activités payantes compatibles avec les missions qui lui sont confiées."

Bruxelles, en Belgique et à l'étranger.

A cette fin, BPS se verra doter d'une dotation spéciale pour couvrir cette dépense.

b) Approvisionnement

hub.brussels s'est chargé, depuis plusieurs semaines déjà, d'identifier de **producteurs/fournisseurs** de matériel médical. Il s'agit tant d'équipements de protection individuelle (FFP2, FFP3, (sur-)blouses, gants,...) que de dispositifs médicaux (masques chirurgicaux, respirateurs, valves, unités de stérilisation,...).

Pour ce faire hub.brussels prospecte :

- à l'étranger via ses réseaux d'attachés économiques et commerciaux, EEN et NCP ;
- en Région bruxelloise via son cluster lifetech.brussels qui accompagne ses membres développant des solutions alternatives aux produits importés.

Le résultat de cette prospection est partagé avec le fédéral respectivement via :

- l'adresse mail ad hoc et des réunions avec le SPF affaires étrangères, FIT et AWEX auxquelles un représentant « achats » de la task force fédérale « shortages » assiste ;
- le GT6 transversal de la task force « shortages » qui traite le matériel réutilisable (alternatif pour le matériel à usage unique importé de l'étranger).

hub.brussels identifie également des **traders** belges/bruxellois dont c'est le métier d'importer du matériel médical. Ils sont donc familiarisés avec les concepts propres au commerce extérieur : paiements internationaux, transport international de biens, certifications,... (contrairement aux acteurs du secteur des soins et de la santé qui s'approvisionnent généralement auprès d'entreprises belges).

A ces traders identifiés, hub.brussels :

- transmet sa liste de « qualified leads » étrangers, c'est-à-dire des producteurs/fournisseurs réputés qui ont une capacité suffisante de produits répondant aux normes requises ;
- facilite le contact avec l'AFMPS et le SPF économie pour vérification des certificats ;
- propose des moyens/voies de transport alternatifs en cas de problème ;
- introduit des acteurs/acheteurs du secteur des soins et de la santé bruxellois.

hub.brussels monitore le résultat des mises en relations entre :

- traders et fournisseurs/producteurs étrangers
- traders et acteurs/acheteurs bruxellois
- producteurs bruxellois et acteurs/acheteurs bruxellois

afin d'en tirer des leçons utiles (une commande a effectivement été passée, livrée, conforme,...) et intervenir le cas échéant.

hub.brussels se charge du contrôle de la qualité de l'ensemble de la filière (fournisseurs/producteurs et traders) ayant permis l'acheminement du matériel médical en RBC. hub.brussels n'engage à cet effet aucun rôle de certificateur ni

aucune responsabilité quant à la fiabilité des offres et process de validation subséquents.

Un projet d'accord de collaboration a été rédigé entre hub.brussels et iriscare (en annexe de la présente note) en vue d'optimiser le matching entre besoins et approvisionnement.

c) Financement

Iriscare dispose des fonds nécessaires pour assurer des commandes importantes répondant aux besoins des secteurs de l'action sociale et de la santé pour Bruxelles . Pour lui permettre de faire face aux besoins supplémentaires des autres acteurs institutionnels régionaux bruxellois, à titre gratuit, Iriscare recevra une dotation complémentaire de 10 millions provenant de la CCC, elle-même financée par une subvention régionale du même montant à travers l'allocation de base 30.004.42.06.4513 du Budget général des dépenses 2020 de la Région de Bruxelles-Capitale, financée par transfert de crédits depuis l'allocation de base 06.001.99.01.0100 du budget régional.

BPS se verra de même accorder une dotation ad hoc.

Enfin, l'intervention de finance.brussels pourrait être requise pour octroyer des lignes de crédit aux :

- traders bruxellois identifiés par hub.brussels pour leur donner les moyens d'avancer les importantes sommes nécessaires aux paiements d'acompte dans des délais très courts pour permettre d'assurer la commande;
- producteurs bruxellois accompagnés par hub.brussels pour leur donner les moyens de financer la commercialisation de leur prototypes de solutions alternatives au matériel médical importé.

Enfin, hub.brussels examine l'accès aux financements européens dédiés aux solutions covid-19.

d) Task Force régionale pour la couverture de matériel médical sur Bruxelles

Pour partager l'information sur les besoins et l'état des commandes, le Ministre-Président constitue une task force régionale composée de : Iriscare, hub.brussels, BPS, finance&invest, GIBBIS, SANTHEA, Femarbel, Talent Brussels, cabinets Vervoort, Maron, Smet, Trachte.

Cette task force se réunit toutes les semaines à partir de la semaine du 27 avril 2020 sur invitation du Ministre-Président. A l'ordre de jour hebdomadaire :

- information sur la stratégie de distribution et des priorités selon le type de matériel
- Evaluation du matériel nécessaire selon le type de fonction pour les institutions bruxelloise
- le monitoring de la pénurie en RBC
- les commandes passées (degré de satisfaction)

- autre

3. Test égalité des chances

4. Avis de l'Inspection des Finances

5. Accord du Ministre du Budget

6. Impact budgétaire

Au niveau régional, la provision interdépartementale relative au COVID se trouvant à l'allocation de base 06.001.99.01.0100 sera débitée à concurrence de 10 millions d'euros au bénéfice de l'allocation de base 30.004.42.06.4513. Une subvention extraordinaire sera ainsi versée à la CCC.

Au niveau du Collège réuni (CCC) :

- Une délibération budgétaire sera prise permettant : (1) un dépassement de crédits en recettes provenant de la RBC pour un total de 10 millions d'euros et (2) un dépassement de crédits en dépenses permettant le versement d'une dotation supplémentaire à Iriscare pour un total de 10 millions d'euros ;
- Une subvention de fonctionnement extraordinaire sera versée à Iriscare pour un total de 10 millions d'euros ;
- Iriscare prendra un arrêté de dépassement de crédits avec une recette supplémentaire de 10 millions d'euros provenant de la CCC et une dépense supplémentaire permettant l'achat de matériel médical à destination des pouvoirs publics bruxellois. Ce matériel sera réparti selon les besoins identifiés par la taskforce dédiée à la question.

Dotation BPS

7. Proposition de décision

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Approuve le contenu de la présente note ;
- Charge hub.brussels et Iriscare de signer l'accord de collaboration joint en annexe
- mandate hub.brussels – pour une période de 6 mois (prolongeable de 6 mois) – de coordonner l'approvisionnement de matériel médical selon les principes décrits dans la présente note ;
- charge BPS de lancer un marché public pour la fourniture de masques en tissu réutilisable à destination de la population bruxelloise proposera au Collège réuni de la Cocom de mandater Iriscare en exécution de l'article 5 de l'Ordonnance Iriscare – pour une période de 6 mois (prolongeable de 6 mois) – de centraliser les besoins de matériel médical relevant (i) de ses secteurs de l'action sociale et de la santé pour Bruxelles et (ii) d'autres acteurs institutionnels bruxellois ayant besoin de tel matériel selon les principes décrits dans la présente note ;
- Approuve le transfert de crédits pour un total de 10 millions d'euros à charge de l'allocation de base 06.001.99.01.0100 et au bénéfice de l'allocation

30.004.42.06.4513 du Budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale ;

- proposera au Collège réuni de la Cocom d'octroyer à Iriscare une dotation spécifique de 10 millions d'euros afin de financer les achats groupés pour les bénéficiaires mentionnés dans la convention, sur base d'une clé de répartition décidée par la taskforce régionale susmentionnée ;
- demande à finance.brussels de mettre en place l'octroi de lignes de crédit ad hoc à destinations des traders et aux producteurs d'EPI et autre matériel médical.
- informe ses administrations et OIP – susceptibles d'avoir besoin de matériel médical – des deux coordinateurs désignés en RBC (Iriscare et hub.brussels) et leurs rôles respectifs dans l'acheminement du matériel médical ;
- charge les différents Ministres concernés de l'exécution de la présente.

La présente décision est de notification immédiate.

Rudi Vervoort

Alain Maron

Barbara Trachte

Pascal Smet

Sven Gatz